

Krust-ex Vitroc ramique



Fiche de donn es de s curit 

conforme au r glement (CE) no. 2015/830

Date d' mission: 03.07.2010, Date de r vision: 08.05.2017*, Version: 4.0

SECTION 1: Identification de la substance/du m lange et de la soci t /l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : M lange
Nom du produit : **Krust-ex Vitroc ramique & Induction**
Num ro des articles: : 607
Type de produit : Nettoyant

1.2. Utilisations identifi es pertinentes de la substance ou du m lange et utilisations d conseill es

1.2.1. Utilisations identifi es pertinentes

Destin  au grand public

Spec. d'usage industriel/professionnel : Nettoyant pour toutes les surfaces de cuisson
Utilisation de la substance/m lange : Nettoyant pour toutes les surfaces de cuisson

1.2.2. Usages d conseill s

Pas d'informations compl mentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donn es de s curit 

VEPOCHEMIE AG
Schleetal-Str. 15, 8143 Stallikon, Dr. Hanspeter Buzek
T +41 43 466 10 60 - F +41 43 466 10 66
info@vepo.ch www.vepo.ch

1.4. Num ro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Soci�t�	Adresse	Num�ro d'urgence
SWITZERLAND	Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Centre Suisse d'Information Toxicologique, Centro Svizzero d'informazione tossicologica	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	145 (24 h) aus dem Ausland: +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du m lange

Classification selon le r glement (CE) N  1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets n fastes physicochimiques, pour la sant  humaine et pour l'environnement

Pas d'informations compl mentaires disponibles

2.2.  l ments d' tiquetage

Etiquetage selon le r glement (CE) N  1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

Contient distillat de p trole
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 Se laver les mains soigneusement apr s manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P102   conserver hors de port e des enfants.
P501  liminer les emballages partiellement vid s aupr s d'une d chetterie pour d chets sp ciaux.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations compl mentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats de pétrole légers traité avec de l'hydrogène	(CAS-Nr) 64742-47-8	10	H304 Asp. Tox. 1

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec de l'eau.
- Premiers soins après contact avec la peau : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Premiers soins après ingestion : Rincer immédiatement et abondamment la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : -

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous.
- Agents d'extinction non appropriés : -

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : -
- Danger d'explosion : -

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : -
- Protection en cas d'incendie : N'entrez pas la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Aucune spéciale.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Équiper l'équipage de nettoyage avec une protection adéquate.
- Procédures d'urgence : Pas nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne se répande dans les canalisations, le sol ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement dans des récipients appropriés pour l'élimination.
Rincer avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

-

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Pas d'exigences particulières.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Avec une utilisation prolongée, porter des gants en caoutchouc.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : -
Conditions de stockage : Uniquement dans le récipient d'origine bien fermé dans un endroit frais.
Produits incompatibles : -
Matières incompatibles : -

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Pas nécessaire.
Protection des mains : Avec une utilisation prolongée, porter des gants en caoutchouc, en latex ou en nitrile.
Protection oculaire : Pas nécessaire.
Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.
Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : une pâte épaisse
Couleur : Gris clair
Densité : 1.25
pH : 5.0

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable. Neutralisé par des alcalis.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Non destiné à la consommation humaine.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	N'arrive à application recommandée pas dans l'eau.
------------------------------	--

Krust-ex Vitrocéramique



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) no. 2015/830

Date d'émission: 03.07.2010, Date de révision: 08.05.2017*, Version: 4.0

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Ne pas laisser le produit se répandre librement dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets (consommateur) : Jeter l'emballage et le contenu avec les ordures ménagères.

Indications complémentaires : Des quantités plus importantes, les éliminer auprès une déchetterie pour déchets spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : non classé comme dangereux

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations: : Les présentes indications sont conformes à nos connaissances et à nos expériences sans qu'il ne soit cependant possible de fournir une quelconque garantie. Personne responsable du présent feuillet technique de sécurité: Dr. Hanspeter Buzek.

Textes des phrases H- et EUH:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Réglage du règlement (CE) no. 453/2010 au (CE) no. 2015/830.